RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

VAROISE ABCP VAROISE ABCP VAROISE ABCP V

de 2 000 €uros SARL au capital de 2 000 €uros au capital de 2 000 €uros SARL au capital

Siège social : Siège social : Siège social :

S 814 589 439 RCS FREJUS 814 589 439 RCS FREJUS 814 589 439 RCS FREJU

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

vingt cinq, l'an deux mille vingt-cinq, l'an deux mille vingt-cinq, l'an deux mille

il Le premier avril Le premier avril Le premier avril

A dix heures, A dix heures, A dix heures, A dix heures,

DE LA VAROISE Propriété de la société ABCP VAROISE Propriété de la société ABCP VAROISE Propriété de la société ABCP

ociété unique a pris les décisions suivantes qui ont fait l'objet des résolutions suivantes qui ont fait l'objet des résolutions suivantes qui ont fait l'objet des résolutions

Président Monsieur AJANA, Patrice, Président Monsieur AJANA, Patrice, Président Monsieur AJANA, Patrice, Président Monsieur AJANA

ntes les décisions Il a ensuite mis aux voix les décisions Il a ensuite mis aux voix les décisions Il a ensuite mis aux voix les décisions

ansformation de la société de Transformation de la société de Transformation de la société de Transformation de la société de

ination du gérant - Nomination du gérant - Nomination du gérant - Nomination du gérant

rs pour formalités - Pouvoirs pour formalités - Pouvoirs pour formalités - Pouvoirs pour formalités

ISION PREMIERE DECISION PREMIERE DECISION PREMIERE DEC

Modification de la dénomination sociale de la société Modification de la dénomination sociale de la société Modification de la dénomination sociale de la société Modification de la dénomination sociale de la

ée à compter Forme responsabilité limitée à compter Forme responsabilité limitée à compter Forme responsabilité limitée à compter Forme responsabilité

ation nouvelle Cette transformation n'entraîne Cette transformation n'entraîne Cette transformation n'entraîne Cette transformation n'entraîne

ISION DEUXIEME DECISION DEUXIEME DECISION DEUXIEME DEC

ndat) M. AJANA Hannibal, domicilié M. AJANA Hannibal, domicilié M. AJANA Hannibal, domicilié M. AJANA Hannibal, domicilié

ouvelle Monsieur Hannibal AJANA, susnommé Monsieur Hannibal AJANA, susnommé Monsieur Hannibal AJANA, susnommé Monsieur Hannibal AJANA, susnommé

rvenir Président d'une société par actions simplifiée Président d'une société par actions simplifiée Président d'une société par actions simplifiée Président d'une société par actions simplifiée

ation nouvelle, l'objet social de la société est désormais l'objet social de la société est désormais l'objet social de la société est désormais l'objet social de la société est désormais

de la société Monsieur Hannibal AJANA susnommé, Président de la société Monsieur Hannibal AJANA susnommé, Président de la société Monsieur Hannibal AJANA susnommé, Président de la société Monsieur Hannibal AJANA susnommé, Président de la